

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2018

---

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° I-CF1029

présenté par

M. Serva

-----

### ARTICLE 5

Au second alinéa, substituer à l'année : « 2019 » l'année : « 2020 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif de TVA non-perçue récupérable (TVA NPR) soutient l'investissement dans les départements et régions d'outre-mer à hauteur de 100 millions d'euros par an. En attendant que les mécanismes appelés à s'y substituer montent en puissance, il est proposé de maintenir le régime de la TVA NPR.